



Le secteur agroalimentaire et de la pêche en Oman

Avril 2019

© DG Trésor

Le modèle économique du Sultanat, fondé essentiellement sur l'exploitation de la rente pétrolière, a résulté en l'importation croissante de biens alimentaires, au fur et à mesure où progressait sa population, entraînant de fait une situation de vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur (près de 60 % des biens de première nécessité étant à ce jour importés). Les autorités, bien conscientes de cette problématique, en particulier depuis la crise diplomatique du Golfe -qui a rappelé l'exposition du pays au rôle de plateforme de redistribution des Emirats arabes unis- ont engagé des efforts d'investissement dans le secteur agroalimentaire (2 % du PIB) afin de rehausser l'autosuffisance alimentaire, en créant notamment une holding dédiée. En parallèle, le Sultanat, exportateur net de poissons, a retenu le secteur de la pêche et de l'aquaculture comme prioritaire pour la diversification économique. L'objectif d'accroissement des exportations piscicoles se heurte néanmoins à la difficile modernisation du secteur (99 % des prises étant effectuées de façon artisanale), au manque de travailleurs omanais qualifiés et aux difficultés de financement touchant l'ensemble du pays.

1. La recherche d'une meilleure autosuffisance alimentaire constitue un enjeu de premier plan au Sultanat compte tenu de sa dépendance actuelle, notamment à l'égard des Emirats Arabes Unis

Situé en zone aride, avec des précipitations ne dépassant pas 110 mm par an, le territoire omanais ne dispose que de 7 % de terres considérées comme arables. Le développement économique engagé dans les années 1970, fondé sur l'exploitation de la rente pétrolière, s'est ainsi traduit par le recours à l'importation de produits alimentaires. Toutefois, les autorités ont réalisé, dans le sillage du *boom* des matières premières de 2008 (ayant entraîné une inflation globale de +12,6 %, un niveau anormalement élevé au Sultanat), leur forte vulnérabilité en matière d'autosuffisance. En réponse, le gouvernement a investi, dans le cadre du 8^{ème} plan quinquennal (2011-15), près de 5 Mds USD dans le développement d'une industrie agroalimentaire domestique (représentant plus de 2 % du PIB en 2018), contribuant à afficher une croissance annuelle moyenne de +6,9 % de la production de végétaux, animaux, poissons et de miel. Le taux d'autosuffisance alimentaire s'élèverait désormais à 41 % s'agissant des « produits essentiels ». L'objectif de « sécurité alimentaire » demeure toutefois loin d'être acquis et ce alors que la crise diplomatique du Golfe a rappelé l'extrême vulnérabilité du Sultanat au rôle de plateforme de redistribution des Emirats arabes unis, qui représentent, de loin (40 % des parts de marché), le premier fournisseur d'Oman. A cet égard, l'enjeu alimentaire constitue désormais l'une des principales priorités à court terme du Sultanat.

Pour mettre en œuvre l'objectif d'autosuffisance, les autorités ont créé en 2014 une *holding* spécifique, l'*OFIC*¹, chargée du développement d'ici 2020 de 3 projets de fermes agricoles visant à rehausser le taux d'autosuffisance sur les produits laitiers (de 30 % en 2018 à 55 % en 2020), la viande rouge (de 28 % en 2018 à 40 % en 2020) et les volailles (de 46 % en 2016 à 75 % en 2020). A long-terme, l'objectif des autorités est d'atteindre l'autosuffisance dans ces 3 filières en s'appuyant sur ces projets, qui font partie du programme d'accélération de la diversification économique (*Tanfeedh*). En addition, plusieurs nouveaux projets sont envisagés, dont la construction d'une ferme de fruits et légumes. On pourra du reste noter que ces projets intéressent peu d'investisseurs étrangers, hormis quelques investissements qatariens ciblés, même si des sociétés étrangères (notamment américaines et hollandaises) se sont positionnées en tant que fournisseurs (équipement et animaux).

¹ Oman Food Investment holding Company.

2. En parallèle, les autorités misent sur le développement à l'export du secteur de la pêche et de l'aquaculture, en dépit d'un potentiel, dans les faits, difficile à concrétiser

L'intérêt porté par les autorités omanaises au secteur de la pêche n'est pas nouveau. Compte tenu de la localisation et de l'importance de la façade maritime du pays, la pêche a longtemps constitué la principale activité économique d'Oman avant la découverte du pétrole dans les années 1960. Il n'est donc pas tant surprenant que le secteur ait été retenu comme prioritaire en matière de diversification, le Sultanat étant du reste exportateur net de poissons (principalement à destination du CCEAG) avec un taux d'autosuffisance de 176 %. Les autorités ambitionnent désormais de porter la contribution du secteur dans le PIB de 225 M OMR en 2016 à 781 M OMR en 2023 (soit de 0,9 % à 2,1 % du PIB) en rehaussant la production de 279 000 t. à 1 300 000 t. dans le même temps. Ces objectifs ambitieux supposent néanmoins des investissements élevés à l'échelle du pays, de l'ordre d'1 Md OMR (dont 93 % supposés être couverts par le secteur privé), principalement destinés à la création *ex nihilo* d'infrastructures relatives à l'aquaculture (656 M OMR) mais aussi à la pêche (248 M OMR) et à la transformation des produits de la mer (100 M OMR). A terme, l'objectif est d'atteindre un taux de transformation de 30 % (contre 0 % en 2018) de la production en produits à valeur ajoutée.

Si le nombre de prises a crû en moyenne de +10,2 % par an entre 2012 et 2017, le secteur de la pêche a davantage été jugé prioritaire pour des raisons historiques qu'économiques. Encore très largement artisanal (99 % des prises), son développement pâtit de la résistance au changement des pêcheurs omanais, peu formés à une exploitation industrielle des fonds marins (dont le potentiel reste encore à confirmer). Outre la question de la pertinence de la politique d'omanisation à cet égard, la volonté gouvernementale de faire porter plus de 90 % des efforts d'investissement au secteur privé, dans un contexte budgétaire dégradé, paraît peu réaliste compte tenu de l'attractivité encore très limitée du Sultanat dans ce domaine. Si la volonté de valoriser l'industrie avale peut être saluée, son développement, qui mise de manière disproportionnée sur le succès de la zone économique spéciale de Duqm, risque d'être freiné par l'inexpérience du Sultanat en la matière, en témoigne la difficulté persistante à initier le projet de port de pêche de Duqm.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate (adresser les demandes à mascate@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Publication du Service économique de Mascate

Ambassade de France au Sultanat d'Oman
Madinat Qaboos PC 115, MASCATE
PO Box 208

Rédigé par : Louis MANGENOT
Revu par : Gilles BORDES

Version du 18/04/2019